

[Des conventions collectives accessibles aux salariés et employeurs présentant des troubles visuels ou des troubles « dys »](#) [1]

Ces conventions collectives numériques donnent accès, sans majoration de prix, aux règles particulières du droit du travail aux déficients visuels ou aux personnes présentant des troubles « dys » dans huit secteurs d'activité, aujourd'hui, et vingt d'ici la fin de l'année. Elles peuvent être lues par tout type de lecteur d'écran avec une restitution du texte par synthèse vocale ou afficheur braille. Parmi les conventions déjà disponibles : Restauration rapide 3245 (8,99€) ; Boulangerie-pâtisserie 3117 (10,99€) ; Sociétés d'assistance 3279 (9,99€)...

[En savoir plus \(Secrétariat d'État auprès du Premier ministre chargé des Personnes handicapées\)](#) [2]

Liens

[1] <https://www.inshea.fr/fr/content/des-conventions-collectives-accessibles-aux-salari%C3%A9s-et-employeurs-pr%C3%A9sentant-des-troubles>

[2] <http://handicap.gouv.fr/actualites/article/des-conventions-collectives-accessibles-aux-salaries-et-employeurs-deficients>